

Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY,

Vu les articles L 2212.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,

Considérant la demande présentée le 22 mai 2024, par Mme Nathalie Aupetit - Vice trésorière du Potabief et Vice-Présidente de Sel moment, sollicitant l'autorisation d'organiser la fête du jardin et du partage sur le domaine public place du Pussoir à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, le dimanche 30 juin 2024 entre 10h30 et 17h00,

Considérant la nécessité d'assurer le bon ordre et la sécurité publique lors de cette manifestation,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Organisateur

Mme Nathalie Aupetit - Vice trésorière du Potabief et Vice-Présidente de Sel moment est autorisée à organiser la fête du jardin et du partage sur le domaine public place du Pussoir à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny, le dimanche 30 juin 2024 entre 10h30 et 17h00.

Article 2 – Opposabilité

- Le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles-Rouffigny,
- Le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN,
- Le responsable du service technique de la CN,
- Le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN,
- L'association Potabief,
- L'association Sel moment,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 07/06/2024 au 28/06/2024

La notification faite le 7 juin 2024

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
jeudi 6 juin 2024



Le Maire,



Philippe LEMAÎTRE